

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026

CONVOCATION du 1^{er} Avril 2026
AFFICHAGE du 1^{er} Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent
à la séance : 10
Votants : 10
Pouvoir : 00

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de COURTEMONT-VARENNES, légalement convoqués, se sont réunis en la mairie, sous la présidence de Monsieur DURTHALER Frédéric, le Maire.

Présents : Mesdames BATTOURI Leila, DELAVEAU Céline, DESSIGNY Aline, FERRERIA Sylvie, Messieurs CYS Jérémy, DIAKITE Mouhamed, DURTHALER Frédéric, GUILLEMAN Michel, PRIEUX Raphaël et QUIVRIN Xavier

Absent excusé :

Absents :

Procuration :

Secrétaire de séance : Madame FERRERIA Sylvie

Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la réunion du 9 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal qui étaient élus avant les élections du 15 mars 2026.

Démissions du Conseil Municipal :

Mr le Maire explique que le 25 Mars, nous avons reçu la démission du Conseil Municipal de Mme SOISSON Carine qui avait remplacé Mme DELAMARRE Florence, démissionnaire avant la 1^{ère} réunion du Conseil Municipal d'installation, le 20 Mars 2026. Elle a donc, comme la loi le prévoit, été remplacée par Mr GUILLEMAN Michel, dans l'ordre de la liste conduite par Mme DELAMARRE aux dernières élections.

Puis il explique que le 3 Avril 2026, nous avons reçu la démission de Mr LEFEBURE Jean-Michel après l'envoi des convocations de la réunion de ce Conseil Municipal. Suite à différents courriers reçus en Mairie de membres de la liste de Mme DELAMARRE refusant de siéger au Conseil Municipal, c'est donc Mr BOILLEAU Pierre qui sera intégré lors de la prochaine réunion.

Vote des Taux d'imposition 2026 :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour établir le Budget Primitif 2026, il doit délibérer sur les taux d'imposition.

Il explique que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2026, identiques aux taux de 2025 :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **16,99 %**
- Taxe sur le Foncier Bâti **47,34 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti **20,85 %**

VNF / Dragage de la Marne :

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que Voies Navigables de France (VNF) a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement de l'autorisation du lot A des opérations de dragage et de gestion des sédiments de la direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval, pour une durée de 10 ans. Le préfet de Seine-et-Marne a été désigné coordonnateur de la procédure d'enquête publique préalable au renouvellement de l'autorisation.

Notre commune est comprise dans le périmètre d'affichage de cette enquête publique qui se déroulera du lundi 20 avril au vendredi 22 mai 2026 et dont le siège est fixé en mairie de Montereau-Fault-Yonne (77).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à ce projet.

Subvention travaux de voirie rue de l'église :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 octobre 2025 donnant autorisation de signature de la convention de maîtrise d'œuvre avec l'ADICA pour les travaux de réfection d'une partie de la rue de l'Eglise. En complément de cette délibération, il faut délibérer sur la demande de subvention APV « Aisne Partenariat Voirie » du Conseil Départemental.

Les membres du Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, sollicitent -du Conseil Départemental pour les travaux de réfection d'une partie de la rue de l'Eglise- une subvention au titre de l'APV 2027.

Mr le Maire se mettra en contact avec l'ADICA, le bureau d'études départemental pour savoir si l'on peut avoir des subventions complémentaires.

Groupes de travail :

Mr le Maire propose au Conseil Municipal, des Groupes de travail où chacun peut se positionner. Il explique également que des habitants hors conseil, selon leurs compétences, pourront en faire partie :

* Groupe Urbanisme :

- * Mise en place du PLUIH de la CARCT
- * Entretien, valorisation et développement des bâtiments communaux et du bâtiment de la maison de retraite après le déplacement du service à CREZANCY
- * Avenir de la Maison de Mr GAP Vital et de la Ferme de Mr De Royer Eric.
 - Membres : Mmes BATTOURI Leila, DESSIGNY Aline, MM. PRIEUX Raphaël et QUIVRIN Xavier

* Groupe Voirie, gestion des eaux pluviales et sécurité routière du village :

- * Entretien de la voirie
- * Dossier GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)
- * Création de trottoirs, signalisation des arrêts de bus, étude caméras de protection
- * Entretien des réseaux, désenclavement de la rue de la Gare et arrêt de bus.
 - Membres : Mme DELAVEAU Céline, MM. CYS Jérémie et QUIVRIN Xavier

* Groupe projet hors agglomération :

- * Entretien des chemins et des fossés et gestion du pluvial
- * Gestion de l'étang, de la chasse, des parcelles de bois, des bassins et ouvrages hydro-viticoles.
 - Membres : MM. PRIEUX Raphaël et BOILLEAU Pierre

* Groupe sport et culture :

- * Développement de nouveaux projets et nouvelles associations sportives et culturelles
- * Faire le lien avec les associations existantes (Comité des fêtes, Association des Parents d'Elèves, Association Arti'Sport ...)
 - Membres : MM. CYS Jérémie, DIAKITE Mouhamed et Mme DELAVEAU Céline

CCAS :

Mr le Maire rappelle les membres du CCAS faisant partie du Conseil Municipal (lui étant le Président) : Mmes FERRERIA Sylvie, DELAVEAU Céline, BATTOURI Laila et DESSIGNY Aline.

Il a également demandé 4 volontaires, hors Conseil municipal, qui seront membres pour la durée du mandat : Mmes ROLIN Marina, SOISSON Carine, SORLIN Pauline et JUVENIELLE Aurélie.

Le nouveau CCAS se réunira pour la 1^{ère} fois le lundi 13 Avril 2026.

USESA :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que siègent à l'USESA (Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne) un certain nombre de délégués représentant la CARCT. A la mandature précédente, Mr GUILLEMAN Michel était délégué à l'USESA. S'il y a possibilité, il est d'accord pour être de nouveau délégué. Mr le Maire transmettra ce souhait lors de la désignation des délégués de la CARCT.

Cérémonie du 8 mai 2026 :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la cérémonie de l'armistice du 8 mai 1945. Il propose de faire participer les élèves de l'école et de demander à l'association « Terre de mémoire » de nous donner des textes pouvant être lus par les enfants.

Questions diverses :

- Lotissement la Quinquance : Une réunion de chantier a eu lieu le 3 Avril 2026 qui devait être la réunion de fin de chantier. Mais vu les intempéries, les plantations d'arbres et arbustes n'ont débuté que le 7 Avril 2026. Une nouvelle réunion sera programmée dès que les travaux seront terminés.

- Mr QUIVRIN Xavier : Afin de préparer le Budget Primitif 2026, il explique qu'il a étudié les comptes communaux sur les dernières années et que 2026 étant l'année d'installation de la nouvelle équipe, il propose de ne faire que de petits investissements. Les projets plus importants, comme la réfection d'une partie de la rue de l'Eglise, interviendront à partir de 2027.

Il propose également de faire une permanence des élus le 1^{er} samedi de chaque mois afin de rencontrer les habitants qui auraient des doléances.

- Conseil Municipal : Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 27 Avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

